

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 25 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame Maryse Duval, Maire sortant.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/05/2020

Présents : 15

Maryse Duval, Bénard Didier, Biard Bruno, Decaux Denis, Dessaux Amélie, Dessaux Fabienne, Donne Joël, Lahaye Michel, Lefebvre Florence, Lerat Jérémy, Ricard Charles-Henri, Ricius Séverine, Simon Christine, Thomas Pierrick, Vasse Guillaume.

Absent :

Secrétaire de séance : Séverine Ricius

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Maryse Duval, maire sortant, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections retranscrits ci-dessous :

	Nombre	Pourcentage
Inscrits	423	
Votants	201	47.52%
Blancs et nuls	6	2,98%
Exprimés	195	
Majorité absolue	98	
DESSAUX Amélie	188	96.41%
LERAT Jérémy	188	96.41%
DONNE Joël	186	95.38%
LEFEBVRE Florence	186	95.38%
THOMAS Pierrick	181	92.82%
BÉNARD Didier	179	91.79%
DESSAUX Fabienne	178	91.28%
DUVAL Maryse	178	91.28%
RICIUS Séverine	178	91.28%
DECAUX Denis	177	90.77%
BIARD Bruno	176	90.26%
SIMON Christine	176	90.26%
RICARD Charles-Henri	175	89.74%
LAHAYE Michel	170	87.18%
VASSE Guillaume	170	87.18%

L'ensemble des conseillers a été élu au 1^{er} tour de scrutin. Madame Maryse Duval, maire, a déclaré les membres du conseil municipal ci-dessus installés dans leurs fonctions.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 25 MAI 2020

Monsieur Denis Decaux, le plus âgé des membres du conseil municipal (article L 2122-8 du CGCT) a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie, ainsi qu'au second alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020. Il a invité les membres du conseil à procéder à l'élection du maire au scrutin secret.

Constitution du bureau : au moins 2 accesseurs

Ont été désignés accesseurs : Mme Amélie Dessaux, M. Jérémy Lerat

ÉLECTION DU MAIRE

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 15

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : ... 0

Nombre de suffrages Blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Madame DUVAL Maryse, candidate, a obtenu 14 voix.

Madame DUVAL Maryse ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

DÉLIBÉRATION du 25/05/2020 - N°13

ÉLECTION DU MAIRE

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, sous la présidence de Monsieur Decaux Denis, doyen d'âge (art L. 2122-8 du CGCT)

Vu les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Après s'être assuré que la condition du quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie ;

Après avoir, conformément à l'article L.2122-7 susvisé, voté à scrutin secret ;

Elit, Madame DUVAL Maryse, Maire de la commune de Saint-Saire.

DÉLIBÉRATION du 25/05/2020- N°14

DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Madame DUVAL Maryse le maire expose aux membres de l'assemblée que, conformément aux articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 du C.G.C.T, il y a eu lieu de déterminer le nombre d'adjoints au maire à élire.

Les articles L2122-1 et L.2122-2 du CGCT précisent que « la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire ». La commune disposait à ce jour de 3 adjoints au maire.

Madame le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 3.

Sur proposition de Madame Duval Maryse, Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de fixer à 3 le nombre d'adjoints au maire à élire.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 25 MAI 2020

Votants : 15

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

Sous la présidence de Maryse Duval, élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints selon les mêmes formalités que le maire.

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 15
 Nombre de votants : 15
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Nombre de suffrages blancs : 1
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 Majorité absolue : 8

Monsieur BIARD Bruno, candidat, a obtenu 2 voix

Monsieur LAHAYE Michel candidat, a obtenu 12 voix

Monsieur LAHAYE Michel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

ÉLECTION DU DEUXIÈME ADJOINT1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 15
 Nombre de votants : 15
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Nombre de suffrages blancs : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 15
 Majorité absolue : 8

Monsieur DONNE Joël, candidat, a obtenu 14 voix

Madame RICIUS Séverine, candidate, a obtenu 1 voix

Monsieur DONNE Joël ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 15
 Nombre de votants : 15
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Nombre de suffrages blancs : 3
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 Majorité absolue : 7

Madame DESSAUX Fabienne, candidate, a obtenu 12 voix.

Madame DESSAUX Fabienne ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée troisième adjointe et immédiatement installée.

DÉLIBÉRATION du 25/05/2020 - N°15

ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, sous la présidence de Madame DUVAL Maryse, maire

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 25 MAI 2020

Vu les articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après s'être assuré que la condition du quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie ;

Après avoir, conformément à l'article L.2122-7 susvisé, voté à scrutin secret ;

Elit, Monsieur LAHAYE Michel, Monsieur DONNE Joël et Madame DESSAUX Fabienne en tant que respectivement 1^{er}, 2^{ème}, et 3^{ème} adjoints de Madame Maryse DUVAL, Maire, conformément au procès verbal joint.

DÉLIBÉRATION du 25/05/2020 - N°16

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, sous la présidence de Mme Maryse Duval maire

Vu la loi du 17 mai 2013 qui précise que les conseillers communautaires sont désignés automatiquement dans l'ordre du tableau du conseil municipal,

Sont désignés délégués communautaires de la Communauté de communes Bray-Eawy Madame Duval Maryse maire, et Monsieur Lahaye Michel 1^{er} adjoint au maire.

CHARTRE DE L'ÉLU

Le maire fait lecture de la Charte de l'élu et la distribue à chaque élu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.